



Commune de Bouvesse-Quirieu

Département de l'Isère

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 9 Février 2021

Membres du Conseil Municipal présents :

Mmes : Angélique SIMON, Myriam BLAEVOET, Violaine KANMACHER, Karine RHONE, Sylvie FOURNIE, Stéphanie PROST, Magali JAUNET, Annie JERPHAGNON-GRANDJEAN, Lorène LAX COMERRO.

MM : Frédéric GONZALEZ, Thierry MERLE, Romain TEILLON, Frédéric JOIRON, Serge BORDEL, Cédric TALLON, François ALMODOVAR, Eddy LOZOWSKI, Joël GARCON

Membres du Conseil Municipal excusés :

- Eric VIENOT DE VAUBLANC – Retard
- Cédric TALLON

Début de la séance à 19H06

CR du CM de la précédente séance approuvé à l'unanimité

OBJET : Liste des emplois bénéficiant des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.TS.)

Notre trésorerie nous a indiqué qu'il y aurait en 2021 une opération de vérification des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) au niveau national.

Nous devons donc nous assurer de disposer des pièces justificatives répondant aux exigences de la rubrique 210224 de la nomenclature annexée à l'article D.1617-19 du code général des collectivités territoriales, à savoir :

- une délibération fixant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ;*
- un état liquidatif précisant pour chaque agent, par mois et par taux d'indemnisation, le nombre d'heures effectuées ;*
- le cas échéant, une décision justifiant le dépassement du contingent mensuel autorisé.*

Nous avons une délibération de 2007 qui ne répondait pas à ces critères.

Après consultation du CDG38, il s'avère que cette procédure nécessite un avis du comité technique du CDG 38. Nous avons donc déposé un dossier de saisine pour la réalisation d'une nouvelle délibération conforme.

Le conseil devra donc délibérer lors du prochain conseil et après l'avis du CDG 38 (séance du comité technique en date du 9 Mars).

OBJET : Territoire d'énergie Isère (TE38) : adhésion au service de cartographie en ligne

Le Comité Syndical de Territoire d'Énergie Isère (TE38) a délibéré le 9 décembre 2013, puis le 15 septembre 2014 et le 28 septembre 2015 pour fixer les conditions d'accès à un service de cartographie en ligne dédié aux communes et EPCI à fiscalité propre adhérents.

Ce service permet à la collectivité qui en bénéficie, sur son territoire, de :

- Visualiser les réseaux relevant des compétences transférées à TE38 : distribution publique d'électricité, gaz, éventuellement éclairage public ;
- Soumettre des demandes d'intervention sur les réseaux d'éclairage public si elle en a transféré la compétence à TE38 ;
- Disposer d'un applicatif foncier permettant de visualiser des données relatives au cadastre ;
- Intégrer des données propres à son territoire (urbanisme, PLU, réseaux d'eau potable, assainissement, pluvial, couches libres...). Ces thèmes supplémentaires donnent lieu à facturation, et doivent être fournies dans le format décrit dans l'annexe à la convention.

Une convention entre TE38 et la collectivité formalise le service et en particulier les droits et obligations de chaque signataire :

- Cette convention est conclue pour une durée de six ans renouvelable par tacite reconduction ;
- La collectivité n'est pas responsable des données dont elle n'est pas propriétaire et ne peut s'en attribuer la propriété ;
- La collectivité reconnaît que les données mises en consultation via le SIG et mis à disposition par TE38 ne sont fournies qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur réglementaire, et n'exemptent pas la commune de ses obligations en matière de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).

Monsieur présente au Conseil Municipal la convention relative à l'adhésion au service.

Mme LAX demande si l'on bénéficie de ces services.

M. GONZALEZ explique que la commune adhère déjà au TE 38 et qu'il s'agit d'un service supplémentaire.

Mme LAX s'interroge sur les différentes délibérations du TE38.

Mme JUGE suppose que la procédure a mis longtemps à aboutir.

Mme JERPHAGNON-GRANDJEAN s'interroge sur la tacite reconduction, car dans l'enseignement lors de la rédaction des conventions, la tacite reconduction est refusée, mention est portée « refuse la tacite reconduction ».

Mme JUGE explique que la tacite reconduction est toujours une possibilité lors de la rédaction des contrats. C'est un choix des co-contractants.

Mme JAUNET demande quelle est l'utilité pour la commune et les usagers.

Mme JUGE souligne l'importance de la cartographie. En effet, cela permet de mieux préparer les chantiers. La cartographie est toujours un outil important notamment pour l'urbanisme. ; Bien situer sur un plan permet de mieux anticiper.

M. LOZOWSKI demande si la fibre fera l'objet d'une cartographie.

M. GONZALEZ précise que la fibre fera probablement l'objet d'une cartographie.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 1 abstention,

D'AUTORISER le Maire à signer la convention d'adhésion au service de cartographie en ligne,

Arrivée de M. Eric VIENOT DE VAUBLANC après le délibéré

OBJET : Convention d'aide à l'installation d'un commerce au centre du village « L'AZZURI » - Bar – Market – Rue du Bourg

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lorsqu'il s'agit d'assurer la création ou le maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural et que l'initiative privée est défaillante ou insuffisante, la commune peut accorder des aides, à condition de conclure avec le bénéficiaire de l'aide une convention fixant les obligations de ce dernier (CGT, art. L. 2251-3).

A l'occasion du changement de locataire d'un local commercial « Bar tabac » sur la commune, le maire propose d'accorder au futur locataire une aide économique pour le lancement d'une activité répondant aux besoins du territoire et de la population.

Le projet porte sur l'ouverture d'un Bar / Market appelé « L'AZZURI » au centre du Village – Rue du Bourg.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2251-3 ;

Vu la loi n° 2014-173 du 21 Février 2014 et son article 11 ;

Vu l'intérêt général ;

Vu l'immatriculation de la Société « L'AZZURI » - Société à responsabilité limitée (Société à associé unique) gérant M. MATTACCHIONE Sébastien – Immatriculation 893 436 907 R.C.S. Vienne

Considérant que l'initiative privée est défaillante ou insuffisante ce qui justifie une intervention sous forme d'aide accordée par la commune,

Considérant que l'activité commerciale concernée est éligible au sens de l'article 2251-3 du CGCT à une aide financière,

Considérant que le centre village de la commune constitue une agglomération de configuration rurale, éloignée de la zone commerciale de Montalieu-Vercieu ou Briord,

Considérant que la commune se situe en milieu rural comme l'atteste notamment la perception par la commune de la dotation de solidarité rurale (DSR),

Considérant qu'aucun commerce de ce type n'est implanté sur la commune,

Considérant que l'activité créée est nécessaire à la satisfaction des besoins de la population,

M. GONZALEZ informe le Conseil Municipal que le mini Market devrait ouvrir fin Février.

Cette aide, conditionnée par plusieurs objectifs permettant de garantir les intérêts de la commune, sera règlementée par une convention.

Mme JERPHAGNON se souvient que l'on avait évoqué l'achat de matériel et souhaite comprendre pourquoi ce n'est plus possible.

M. GONZALEZ explique que finalement M. MATTACCHIONE n'avait pas besoin de matériel (achat de matériel d'occasion et prêt par ses prestataires). Par conséquent, la commune a souhaité se faire conseiller par un service juridique afin de trouver un cadre règlementaire à une éventuelle aide.

M. LOZOWSKI est perplexe concernant l'enseigne et l'appellation – Pas très local ...

Le conseil est assez unanime sur cette remarque. Mais le choix ne nous appartient pas.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 18 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE d'accorder une aide exceptionnelle à cette activité Bar / Market - « Société « L'AZZURI » - Société à responsabilité limitée (Société à associé unique) gérant M. MATTACCHIONE Sébastien – Immatriculation 893 436 907 R.C.S. Vienne »


Soit une aide de 10 000€ pour la réalisation des travaux de mise aux normes et d'aménagement du commerce.

CHARGE Monsieur le Maire d'établir une convention avec le bénéficiaire. La convention fixera les obligations du bénéficiaire et précisera les modalités de versement de l'aide.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document relatif à ce dispositif.

DECIDE d'affecter les crédits nécessaires au budget de la commune

QUESTIONS DIVERSES : PAROLE AUX COMMISSIONS

 Mme KANMACHER – Adjoint en charge de la commission EP3C (Environnement Patrimoine – Culture Communication Citoyenneté) :

Communication :

- Bulletin sous presse – Distribution 2^{ème} quinzaine de Février
- Gazette du printemps en cours de préparation
- Site Web : Dossier toujours en attente
- Page Facebook : très active

Patrimoine

- Place d'Enieu – Actuellement retour de l'enquête papier par le lycée de Villemoirieu et en Juin présentation de leur projet
- Projet animation vélos au Stade – Etang Gabi – Carrière de Quirieu
- Rando'nous utiles – Nettoyage déchets bord des routes – 2 matinées – les 6 Mars et 24 Avril
- Rando découverte du village à organiser

Culturel :

- RDV avec la directrice culture de la CCBD – Mme Caroline LAMBOUR
- Apéro concert Jazz Manouche le 8 Mai 2021
- Spectacle familial de cirque après la kermesse de l'école le 26 Juin 2021
- Ciné concert à la carrière de Quirieu le 29 Août 2021
- 2 cinémas plein air en famille sur Juillet
- Chantier participatif avec ESCPP – Cabane de l'Etang de Gabi – Accord de la DDJS - du 19 au 23 Juillet – L'animateur jeunesse « Clément » de l'ESCPP sera présent tout le temps avec le groupe de jeunes. Il est nécessaire de rédiger un cahier des charges à destination des entreprises
- Dragon du carnaval en cours de réalisation (7 ateliers quasi complets)
26 Février 2021 - Carnaval des écoles
27 Février 2021 - Tournée des hameaux (6 fours + place de Bouvesse)

Mme SIMON : s'interroge sur l'utilisation de la carrière de Quirieu et une éventuelle mise aux normes. Il faudrait prévoir :

- un nettoyage des toilettes
- une remise en état des sanitaires
- un nettoyage du site et des abords par les services techniques
- une vérification de l'électricité pour pouvoir accueillir les animations

PRESENTATION des diagnostics ENS par Mme KANMACHER

Visualisation d'un diaporama présentant le diagnostic réalisé par les bureaux d'études (Powerpoint en annexe)

Débat sur les 5 objectifs à long terme :

- ▶ **Protéger, préserver conserver et entretenir le patrimoine historique et archéologique.**
- ▶ **Protéger, préserver conserver et entretenir le patrimoine naturel (paysages, habitat, faune, flore)**
- ▶ **Accueillir le public sur le site en toute sécurité (pour le public et pour le site).**
- ▶ **Faire connaître et partager les connaissances sur ce patrimoine.**
- ▶ **Améliorer la connaissance du site (historique et naturelle)**

M. VIENOT DE VAUBLANC précise que l'ENS va permettre de financer des études mais concernant le bâti, il serait nécessaire de chercher encore d'autres outils / dispositifs pour trouver d'autres financements pour aller plus loin.

Mme KANMACHER précise qu'il est important de continuer à prospecter pour effectivement trouver d'autres sources de financement.

Propositions de Mme KANMACHER :

- L'Espace BERTULETTI pourrait servir de point central – outil de médiation culturelle, lieu d'accueil pédagogique, stationnement....
- Mme KANMACHER demande qu'un budget de 100 000€ par année soit alloué sur le budget municipal pour protéger, entretenir et sécuriser le site. Cet engagement municipal fort permettrait de lever d'autres financements (département, région, état, Europe, mécénat privé)
- La sécurisation du site exige de revoir la signalétique et la réglementation concernant la circulation des véhicules à moteurs sur le site.

M. GARCON s'interroge sur les recherches archéologiques ? Cela entrainerait la fermeture du site ?

Mme KANMACHER ne parle pas de fermeture du site pour la réalisation de fouilles mais d'encourager les recherches historiques pour améliorer la connaissance du site. Si fouilles il y a un jour, elles se feraient sur un espace restreint. (château fort, place du marché)

M. GONZALEZ précise que le plan de gestion à 5 ans n'a pas d'obligation de résultats. Il n'y aura pas de sanctions si on ne réalise pas tout ce qui figure dans la liste des projets inscrits.

Mme BLAEVOET s'interroge sur le montant de 100 000€, la commune en a-t-elle les moyens ? Mme KANMACHER explique qu'il s'agit d'investir dans une vision d'intérêt général pour protéger et permettre à la population de visiter un site dont la valeur historique est importante, puisque reconnue à l'échelle départementale par le label patrimoine en Isère. Par ailleurs, nous avons l'obligation de garantir la sécurité des promeneurs de plus en plus nombreux à venir à Quirieu.

L'engagement financier de la Mairie et du département de l'Isère sur le site permettra de faciliter la recherche d'autres financeurs pour assurer des travaux de restauration de plus grande ampleur.

Mme JERPHAGNON s'interroge sur la concertation avec les propriétaires ? Doivent-ils consentir à tous les projets ?

Mme KANMACHER indique que le plan de gestion sera présenté à tous les propriétaires en juin, qui seront libres de signer ou non la convention ENS, et la convention patrimoine en Isère. Sans leur adhésion, aucune action ne sera menée sur leurs parcelles.

Mme JERPHAGNON s'inquiète sur le ressenti des riverains.

Mme KANMACHER rappelle que la fréquentation devra être surveillée et il faudra éviter que celle-ci ne prenne trop d'ampleur. Les riverains seront associés à toutes les étapes du projet. Notre souhait est d'avoir un beau site préservé, sécurisé et avec de belles animations dont les habitants de Bouvesse seront fiers.

Cet ENS permet une identification pour la commune différente de l'usine VICAT. C'est une belle vitrine pour notre village.


M. VIENOT DE VAUBLANC indique qu'il faut considérer le site comme un monument historique, géré d'une manière différente. Il faudra avoir une réflexion sur ce point-là.

M. TEILLON s'interroge en cas de vente de terrains ?

M. VIENOT DE VAUBLANC précise que le propriétaire est plutôt libre.

M. GONZALEZ propose que les bureaux d'études continuent à travailler sur ces 5 objectifs et les déclinent en actions dans le cadre d'un plan de gestion à 5 ans.

Unanimement le CM est favorable aux 5 grands objectifs majeurs et reste dans l'attente du plan de gestion qui permettra d'avoir la budgétisation des actions à mener pour la réalisation des objectifs.

 Mme SIMON Angélique – Adjoint en charge de la commission urbanisme :

- Mme SIMON a récemment envoyé à l'ensemble de la commission urbanisme le document du SYMBORD concernant le SCOT
- Réunion de la commission à prévoir
- M. GONZALEZ intervient pour indiquer aux membres de Conseil Municipal qu'il proposera prochainement au Conseil Municipal de conserver la compétence PLU et non pour un PLUI. Parallèlement, il faudra également envisager une révision du PLU.

 Mme JAUNET – ESCPP

Mme JAUNET fait un compte-rendu de la réunion avec l'ESCPP. Il s'agit d'un partenaire important, qui a beaucoup de projets en cours avec la commune :

- Changement de direction en Janvier
- Réalisation d'un projet commun où chaque commune devra lister les actions à mettre en place à destination des ados + les manifestations prévues
- Intervention prochainement de l'animateur jeunesse au collège de Briord
- Partenariat renforcé avec Bouvesse-Quirieu et Montalieu Vercieu

Mme JAUNET interroge M. GONZALEZ sur l'éventuelle adhésion de la commune de Porcieu - Amblagnieu.

M. GONZALEZ explique que pour le moment nous n'avons pas de retour.

M. GONZALEZ précise que le bilan « Action jeunesse 2020 » est à disposition des membres du Conseil Municipal.

 Mme BLAEVOET et Mme FOURNIE – Commission scolaire et sociales

- Protocole cantine reste renforcé. Changement de type de masque à la rentrée.
- Partenariat accru entre Elus / Personnel / Service Administratif / les enseignants
- Projet d'animations : Carnaval des Ecoles le 26/02 – Fleurissons notre école le 17/03 – Grande Lessive le 25/03
- CCAS 1^{ière} réunion en Janvier :
 - o Projet d'instauration de procédures dans le domaine du social notamment pour les aides d'urgence.
 - o Mise en place d'un accompagnement social en collaboration avec l'ESCPP.
 - o Repas des aînés : on aimerait qu'ils puissent se retrouver, on maintient pour le moment l'idée. Plus que le repas c'est l'idée qu'ils se retrouvent qui compte...
 - o Projet premier secours pour les lycéens / apprentis...
 - o Projet MAM – maintien du lien avec les personnes porteuses du projet.

 M. MERLE Thierry et M. Joël GARÇON – Commission travaux

Suite à la campagne de comptages qui a été réalisée, une réunion a permis de proposer une solution « Rue du 19 Mars » : Projet d'installation de chicanes afin de faire ralentir la circulation.

 M. JOIRON – Commission sécurité

- Projet de formation au défibrillateur à destination des élus et des référents de quartier.
- Réception d'un premier devis concernant l'installation d'agrès sur « l'Espaces les sources »
- Finalisation du PCS en cours, réunion prévue le 26/02
- Il serait nécessaire de mener une réflexion d'aménagement de sécurité « Route de Marlieu »

M. GONZALEZ informe le Conseil Municipal qu'il recevra M. VERNER du collectif à Enieu concernant la pétition contre la vitesse excessive des véhicules. Il précise que l'on avance progressivement sur tous les problèmes de sécurité avec des solutions efficaces.

M. VIENOT DE VAUBLANC rappelle la problématique de la traversée de la RD 1075 à Enieu. Il avait proposé la réduction de la vitesse autorisée.

M. MERLE et GONZALEZ précisent qu'il y a une étude du département pour le réaménagement du carrefour CHANAY. Cependant, le Département est défavorable à une limitation à 70km/h.

M. VIENOT DE VAUBLANC propose de demander conseil à un avocat car il semblerait que la commune a le droit de poser des panneaux dès lors que la voie traverse le village.

AUTRES QUESTIONS DIVERSES

- Réception en mairie des conclusions et rapport du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique VICAT. La mise à disposition a été affichée et une publication sera faite sur la page Facebook de la commune.

- Devis en cours pour une réparation importante du clocher au niveau de la structure.
- **PLAN de RELANCE NUMERIQUE** : Possibilité de faire financer des achats de matériel numérique, à hauteur de 70 %. Ce dispositif peut être intéressant pour équiper nos écoles. Dépôt des dossiers jusqu'au 31 mars.
- **Achat propriété LARRIVE : dans l'attente de finalisation**
Une visite avec le Conseil Municipal serait souhaitable.
- **Compétence Mobilités CCBD** : Comme l'y autorise la loi LOM (loi d'organisation des mobilités), la CCBD a pris la compétence mobilité sur son territoire. Les communes ont jusqu'au 30 juin 2021 pour valider par délibération cette prise de compétence. M. GONZALEZ est inscrit au groupe de travail.
- **Lotissement LES MUSCARIS** : demande des copropriétaires pour une reprise de la voirie et de l'éclairage
- **Réhabilitation MAIRIE** : rencontre avec M Martin-Garin le 11 février à 9h30.
- Demande autorisation traversée de la Commune « Tour Nord Isère » - 19 Mai 2021 – Avis favorable.
- Inscriptions aux groupes de travail de la CCBD – 231 élus ont répondu favorablement.
- Suite aux fortes pluies, contact des habitants du Port de Quirieu, M. le Maire a contacté la CNR qui nous a indiqué le site VIGI CRUES. Mme KANMACHER a fait une publication sur la page facebook.
- Infos : pas de prise de compétence par la CCBD – Pouvoir de police « Gens du voyage »
- M. VIENOT DE VAUBLANC demande à M. GONZALEZ l'état d'avancement de des engagements en matière de réduction de bruits de la société VICAT.
M. GONZALEZ explique que la commune s'est équipée d'un sonomètre, il a récemment été étalonné et peut désormais être utilisé. Il s'engage à reprendre contact avec M. MERIENNE.
- Mme LAX COMERRO s'interroge sur la distance de la chasse par rapports aux habitations ?
M. GARCON précise que c'est à distance de 150 mètres des habitations mais attention car il s'agit de chasse aux gros gibiers, un tir à 150 mètres donne l'impression que c'est à quelques mètres mais interdiction de tirer en direction des habitations.

Fin de la séance à 22H

Séance du Conseil Municipal en date du 9 Février 2021

Mme Violaine KANMACHER	Mme BLAEVOËT Myriam	Mme FOURNIÉ Sylvie
M. François ALMODOVAR	Mme RHONE Karine	Mme SIMON Angélique
M. Serge BORDEL	Mme Annie JERPHAGNON – GRANDJEAN	Mme Stéphanie PROST
M. TEILLON Romain	M. GARÇON Joël	M. Frédéric JOIRON
M. MERLE Thierry	M. Cédric TALLON	Mme Magali JAUNET
M. Eddy LOZOWSKI	M. Eric VIENOT DE VAUBLANC	Mme Lorène LAX COMERRO
		M. GONZALEZ Frédéric